

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 145
N° 50 Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 12
no Titema 1996

IMPRIMERIE OFFICIELLE — Tél. : 42.50.67 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61 - B.P. 117 PAPEETE

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au J.O.P.F. n° 50 du 12 Décembre 1996

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Arrêté n° 57-96 APF/SG du 10 décembre 1996 portant complément à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française

2186

XXXXXX

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTES DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRÊTE n° 57-96 APF/SG du 10 décembre 1996 portant complément à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 4013 PR en date du 26 novembre 1996 de M. le Président du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 56-96 APF/SG du 2 décembre 1996 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 4062 PR en date du 10 décembre 1996 de M. le Président du gouvernement de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— L'ordre du jour de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française est complété comme suit :

- proposition de délibération portant approbation du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 1997 ;
- projet de délibération portant participation de la Polynésie française au capital social de la société Tahiti Airlines ;
- projet de délibération portant création des comptes spéciaux ;
- projet de délibération modifiant le régime de la taxe de mise en circulation des véhicules.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 1996.
Justin ARAPARI.

